MAIRIE de la Garde — ARRONDISSEMENT de Toulon

Du Quatre avril — an mil huit cent cinquante-trois, à quatre heures du soir

ACTE DE MARIAGE de Louis Gabriel
âgé de trente ans, né à Hyères département du Var le dix du mois de décembre mil huit cent vingt deux profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var fils majeur de feu Thomas Gabriel en son vivant profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et Marie Ursule Bouffier mars mil huit cent quarante deux agée de vingt ans profession de couturière domiciliée en la Commune de la Garde, présente et consentant d'une part.

Et de Marie Thérèse Bouffier (Adresse)
agée de vingt trois ans, née à la Garde département du Var le vingt trois du mois de février mil huit cent quarante domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de feu Bouffier profession de propriétaire cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Madon veuve en secondes noces d'autre part.

N° 6
Gabriel
Louis
et
Bouffier
Marie Thérèse

Les actes préliminaires sont : 1° les publications de mariage faites par trois dimanches consécutifs les dimanches vingt et vingt sept mars dernier à onze heures affichées pendant le délai requis par la loi ;
Extrait d'acte de naissance de chacun des futurs époux ;
Acte notarié de consentement fait par ceux en leur ressort de leur domicile.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du code civil sur le mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

7 feuilles

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, la mère de l'épouse ainsi que le père de l'épouse ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du~~ du mois de mil huit cent cinquante par devant notaire à département de

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Thérèse Bouffier et l'autre Louis Gabriel

En présence de Jean Baptiste Verner domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante deux ans profession de propriétaire ex-maire parent ou allié des époux.

De Jean Marie Balthazard Bernaud domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante trois ans profession de propriétaire chevalier de la Légion d'honneur non parent ni allié des époux.

De Jean Etienne Vidal domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt quatre ans profession de propriétaire et maçon ami de l'époux.

Et de Jean Auguste Eugène Mouredon domicilié à la Garde département du Var âgé de quarante neuf ans profession de propriétaire et marchand non parent ni allié des époux.

Après quoi, moi Pierre Gaillard maire de la Commune de la Garde faisant fonction d'officier public de l'état-civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par le quatrième Commune et l'époux seulement, l'épouse ayant déclaré ne savoir ne pouvoir signer.

Gabriel Louis — Verner — Bernaud — Etienne Vidal — Mouredon — Gaillard